

Procès-verbal du Conseil Municipal du 10 août 2026 Commune de MELLIONNEC
--

SÉANCE DU 10 AOÛT 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix août, à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le 3 août 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M Pierre-Yves DANIEL.

Personnes présentes : Pierre-Yves DANIEL, Cécile CHEREL, Rosalie SALAÛN-GOURLAOUEN, François GENDRE et Hans LOOS.

Personnes absentes ayant donné procuration :

Martin LEVASSEUR donne procuration à Pierre-Yves DANIEL,

Hans LOOS donne pouvoir à Lena POTIN,

Personnes absentes : Tanya SIMON, Emmanule RAFFIN et Martin LEVASSEUR, Fabien RAMBEAU, Leslie GENDEK.

Secrétaire de séance : Rosalie SALAÛN-GOURLAOUEN,

Date d'affichage : 03/08/2026

ORDRE DU JOUR

Quart d'heure citoyen

Approbation du PV du Conseil Municipal du 9 juillet 2026,

- 1- Choix de l'entreprise pour le programme de voirie 2026,
- 2- Questions diverses.

Quart d'heure citoyen

Aucune personne ne s'est présentée pour prendre la parole lors du quart d'heure citoyen.
Le point suivant de l'ordre du jour est donc abordé.

Approbation du PV du Conseil Municipal du 9/07/2026

Après interrogation des conseillers et conseillères municipaux à propos du PV susvisé, il s'avère que le document n'a pas fait l'objet d'une diffusion au sein de l'équipe du CM. L'approbation de ce PV est donc reportée lors de la séance du CM suivant.

1- Choix de l'entreprise pour le programme de voirie 2026,

Examen des offres a été fait le 29 juillet 2026 selon les règles en vigueur.

Évaluation des offres : Prix à 70% et valeur technique à 70%

Classement et notes :

- Eurovia : 20
- SPTP : 18,95
- Colas : 18,16
- Pigeon : 14,94

L'entreprise EUROVIA est le choix optimal pour la commune.

Cécile : c'est de l'investissement. Dans deux ans la commune récupérera la TVA.

PY : en effet, les voiries sont toujours dans l'investissement.

François : La réunion avec l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités, agence de l'Etat) était très intéressante pour connaître les stratégies des entreprises.

Cécile : une réunion de lancement de chantier aura lieu avec l'ADAC, l'entreprise retenue et les équipes, notamment concernant les bons d'enrobé. Les indices de travaux publics seront mis à jour selon les prix du marché, le coût pourra donc être réévalué à la baisse. La commune pourra récupérer la différence en fin d'année.

PY : le chantier pourra être programmé à la rentrée.

Il est proposé de retenir l'entreprise EUROVIA.

Vote : 8 voix pour, adopté.

2- Questions diverses :

Vitesse à Menez Laou :

Domaine de la police du département. Soit mettre un panneau 50, soit déplacer le panneau d'entrée du bourg (décision préfecture).

PY : à noter qu'il y a de plus en plus d'habitations qui se construisent dans ce secteur, il convient donc de ralentir la circulation sur cet axe de façon générale. Cécile a contacté le référent technique du département, un rdv est prévu la semaine prochaine.

François : il faudra aussi solliciter l'avis des riverains, leur proposer une réunion de travail

Rosalie : Pour les voies communales, il faudra plutôt solliciter l'ADAC. Secteurs identifiés sur lesquels il y aurait du travail : Poulpenn, Caleshouarn, Le Rest...

Cécile : il y a aussi la question de l'entretien. C'est aux propriétaires de le faire, il faudrait faire un memento sur le site de la mairie. C'est nécessaire aussi pour les raisons, notamment la fibre (réunion publique sur la fibre le 30 septembre à 18h30 à la salle des fêtes).

Distribution des plaques des numéros d'adressage :

PY : les plaques sont à la mairie, il faut organiser la distribution en calant une date. Des permanences vont être proposées en mairie. Quand les gens viennent récupérer leurs plaques, il reçoivent un certificat d'adressage. A noter qu'une plaque est fournie mais que chacun peut mettre

la plaque qu'il veut. Une date sera proposée à la rentrée (il y a des opportunités lors de la réunion sur la fibre et l'apéro communal).

Recherche de solutions numériques pour communiquer avec les citoyens :

PY : une application a été retenue l'année dernière suite à des réflexions avec Yves Aillerie : IntraMuros. Un représentant propose de faire une démonstration (PY propose une date). C'est une application sous forme de réseau social, made in France, qui ne nécessite pas d'inscription. Possibilité de faire remonter un incident, d'annoncer un événement culturel. Complémentaire du site internet : lien vers le menu de la cantine, les artisans/professionnels de la commune et autres services/numéros utiles. Les associations peuvent y avoir leur propre espace. Cette appli est très utilisée, notamment dans le secteur de Pontivy (sur la CCKB, 3 ou 4 applications différentes sont utilisées). Le tarif est de 150€/an pour la commune. Possible de suivre les actualités de la commune voisine si elle utilise aussi cette appli. Ce système permet de se libérer de Facebook et facilite aussi la communication entre les habitants, notamment celles et ceux qui n'ont pas de smartphone. Bien sûr, cela viendrait en complément des canaux habituels (Kelaouenn, panneaux d'affichage, listes mail, Facebook, etc).

Vitre cassée à Kervero :

PY prévient les propriétaires demain

Ressource en eau :

François : le département 22 risque de passer en alerte crise, comme le sont déjà le 35, le 29 et le 56. François va interroger la préfecture sur ce qui va se passer dès lors.

Clôture du conseil : 22h.

Groupe-projet « vie démocratique »
juillet 2026

Première proposition en réponse à la demande du Conseil Municipal

**Pour un travail en commun
entre la population de Mellionnec et le Conseil Municipal.**

Le groupe-projet « vie démocratique » propose un modèle d'organisation qui pourra évoluer au fil du temps pour préparer une présentation publique qui pourrait avoir lieu le 4 octobre 2026.

Contenu :

- A. un préambule,
- B. une définition des groupes-projets,
- C. un schéma global d'organisation,
- D. une grille d'aide à la décision à partir du projet de la liste « Mellionnec en Commun »

* * *

A. Préambule

Le schéma d'organisation présenté ci-dessous est issu du groupe de travail qui a accompagné la constitution d'un projet et d'une équipe pour les municipales de 2026. Il propose des articulations entre les différents groupes de travail quel qu'ils soient et les élus.

Tout habitant et/ou acteur de Mellionnec peut proposer un groupe de travail ou choisir de s'investir dans un groupe existant.

Dans ce préambule, nous présentons les droits nécessaires à la création d'un climat de travail serein et efficace.

Les droits imprescriptibles du citoyen

1. Le droit à la parole,
2. Le droit à l'écoute,
3. Le droit d'être respecté : dans ce que j'exprime, dans ce que je défends, dans ce que je suis,
4. Le droit à demander de l'aide,
5. Le droit de ne pas être d'accord,
6. Le droit au débat,
7. Le droit de faire évoluer son avis,
8. Le droit à l'erreur,
9. *(non-clos)*

B. Définition des groupes-projets,

Deux cas peuvent se présenter : soit c'est un groupe venant de l'extérieur du conseil municipal soit c'est un groupe missionné par le conseil municipal.

Dans le premier cas, les groupes-projets peuvent s'autosaisir de sujets entrant dans leurs thématiques et développer une réflexion qui peut déboucher sur des initiatives (c'est un groupe idée). Lorsque le groupe idée se sent prêt, il se présente au CM. Le CM engage ou non le partenariat. Dans le cas positif le groupe idée devient un groupe projet.

Dans le deuxième cas, un groupe de personnes est missionné par le conseil municipal pour travailler sur un projet d'intérêt collectif qu'il soit concret ou qu'il porte sur une thématique générale. La mission définit le cadre de travail : les attendus, le calendrier, les contraintes de budget par exemple. Un groupe projet réfère de ses avancées à une personne élue référente. Il présente des points d'étape, ou résultats au conseil municipal qui, en retour, peut suggérer d'orienter les travaux du groupe. Si la mission le prévoit, un groupe projet peut réaliser des démarches comme des demandes de devis, des recherches des subventions ou l'établissement d'un budget prévisionnel.

Dans les deux cas, un groupe-projet bénéficie d'avantages comme l'accès gratuit aux salles de réunion, un espace de travail en ligne ou autres moyens facilitant son travail, photocopies, espace physique de stockage.

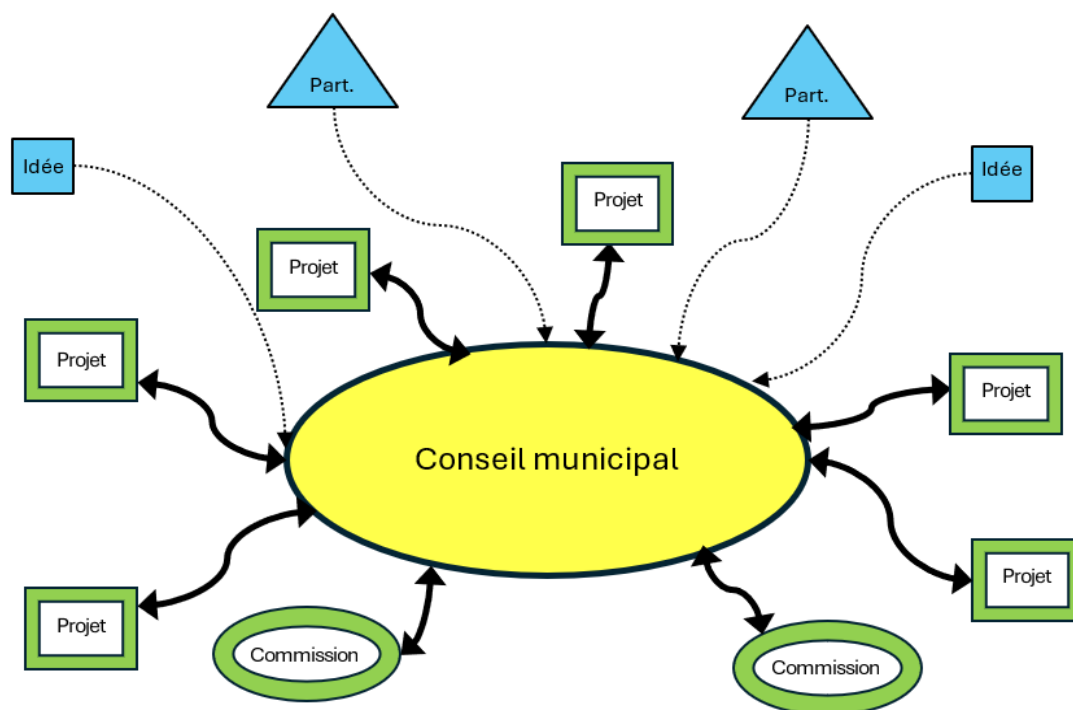
Actuellement il existe 4 groupes projets :

- Groupe Bibliothèque : prêts de livres, conseils, animations, expositions, ...
- Groupe projet lien : animations, organisation de rencontres et échanges,
- Groupe projet Energie : réflexion sur les consommations collectives et les organisations possibles autour de l'énergie,
- Groupe projet Vie Démocratique : réflexions, animations et propositions pour la participation de la population aux décisions collectives.

Le lien entre le conseil municipal et le groupe projet se ferait par un élu référent. Possibilité d'inviter un ou des élus en fonction des avancées et des besoins, bien définir le cadre du partenariat, travailler sur la communication.

Toute décision engageante est prise par le CM.

C. Schéma global d'organisation,



Légende

	Conseil municipal.
	Commission. Correspond à une délégation attribuée pour la durée du mandat. Une commission inclut la participation active de personnes volontaires non élues. Exemple : CCAS.

	Groupe projet
	Groupe idée. C'est un groupe de personnes qui s'est saisi d'un sujet d'intérêt collectif de façon autonome
	Partenaire. C'est une association (ou autre type d'organisation) qui a une convention ou un accord de partenariat avec la municipalité.